AR Prefecture

017-200041523-20250207-DEC106_2025-AU Reçu le 19/02/2025



Décision n° 106/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle « CAEP MNS» avec le CREPS de Poitiers pour :

- monsieur GERVAIS Kilian,
- monsieur BROCHON Sylvain,

du 10 au 12 février 2025 pour un montant de 207,00 € par agent.

Fait à Jonzac

Le **N.7** FEV. 2025

Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Tailleter - CS 70002 17501 JONZAC Cedex

> Pour le Président, par défégation, la 8º Vice-Présidente étant absente, le 2º Vice-Président : M. Jacky OUESSON



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge